

actuelle, & le Danube servira de bornes pour celles qui se trouvent sur les deux rives. On ne construira aucunes fortifications pendant l'armistice aux embouchures de ce fleuve, & on ne reparera pas les Villes de Babadag, Tulcza, Isaccia, Maczin & Girsowa.

IV. La Porte permet qu'il passe un Courier par Constantinople dans l'Archipel, pour y porter la nouvelle de la négociation entamée & de la conclusion de l'armistice à la Flotte Russe, afin qu'elle s'arrange de son côté avec le Commandant Turc des Isles de l'Archipel pour la cessation des hostilités.

V. L'armistice s'étend sur toute la Crimée & sur la Mer-Noire; de sorte qu'aucun Vaisseau Turc armé ne pourra passer de la Mer-Noire à l'embouchure du Danube, ni par les côtes de la Bessarabie dans l'embouchure du Niester; qu'aucun Navire Turc, tel qu'il soit, ne pourra paroître à la hauteur ni dans les Ports de la Crimée, à moins qu'une nécessité absolue ne l'y oblige. Les Vaisseaux qui sont actuellement sur le Danube, ont leur navigation libre sur ce fleuve. Si malgré toutes les précautions il arrivoit quelque difficulté, les Commissaires en décideront suivant l'équité.

VI. La Porte s'oblige de ne point renforcer les Garnisons d'Oczakow & de Kiburn pendant l'armistice & de n'y faire transporter ni troupes ni munitions, & même de n'y former aucuns magasins. Il est cependant libre à la Porte de prendre soin de l'entretien des troupes & des habitans; & lorsqu'il arrivera que quelques Vaisseaux destinés pour ces deux Villes seront obligés de relâcher sur les côtes de Bessarabie ou de la Crimée, on leur donnera tous les secours nécessaires pour la suite de leur voyage.

VII. De même si quelque Vaisseau Russe, chargé de vivres pour la Crimée ou pour la Bessarabie, se trouvoit obligé de relâcher dans quelque Port de la Domination Ottomane en Europe ou en Asie, les Turcs lui donneront également tous les secours nécessaires, sans le gêner dans la poursuite de son voyage.

VIII. Toutes hostilités cesseront pareillement dans la Georgie, dans le Cuban & dans toutes les contrées